

**Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie**



D 2025 - 106

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	19
Conseillers votants :	20
Dont un pouvoir	

Date de la convocation du Conseil Municipal : 02 décembre 2025

**OBJET : DÉCISIONS A RENDRE
COMPTE AU CONSEIL
MUNICIPAL EN VERTU DES
ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23
DU CGCT**

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre, le conseil municipal de la commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame pascale MORIAUD, maire,

PRESENTS : TRONCHON J. MEYRIER M.
de PROYART A. BAARSCH C. MORAND F.
ZANNI F. ARNOUX. R. FICHARD B.
STUBERT B. CHANTELLOT C. PLEYNET
J.P. DENERVAUD M. BILLARD G.
CHEVRON F. DIANA C. RACINE
FREIXENET M. MATTERA A.
CHAMPEAU S.

EXCUSÉS : CORNU C. « pouvoir à
TRONCHON J. » QUERNÉC GARIN C.

ABSENTS : GEROUDET A. CHANTELLOT
L.

Est élue secrétaire de la séance : STUBERT B.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération n° D 2020 – 26 en date du 26 mai 2020, modifiée, par laquelle le conseil municipal confie au maire un certain nombre d'attributions,

Considérant l'obligation par le maire de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions prises par délégation du conseil municipal,

Il est proposé au conseil de prendre acte de la communication des décisions suivantes :

Numéro	Date	Objet de la décision
17.2025	1 ^{er} décembre 2025	Signature d'une convention d'occupation précaire des locaux situés 1036 route de Collonette avec l'ACCA de Chens pour l'année 2026
18.2025	1 ^{er} décembre 2025	Signature d'une convention d'occupation précaire des locaux situés 1036 route de Collonette avec l'association Chens'Anim du 02 décembre 2025 au 31 décembre 2026



19.2025	04 décembre 2025	<p>Demande de subvention auprès du conseil départemental de Haute-Savoie, au titre du SIC 74 (soutien à l'investissement culturel), pour la restructuration/extension du groupe scolaire et périscolaire, centre de loisirs et médiathèque/ludothèque.</p> <p>Cette demande de subvention porte sur un montant de 458 089 €. (30 % de la dépense subventionnable)</p>
20.2025	04 décembre 2025	<p>subvention auprès de la direction régionale des affaires culturelles, au titre de la DGD (dotation générale de décentralisation), pour la restructuration/extension du groupe scolaire et périscolaire, centre de loisirs et d'une médiathèque/ludothèque.</p> <p>Cette demande de subvention porte sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les travaux : 458 089 € (30 % de la dépense subventionnable) - Aménagement mobilier : 57 753 € (40% de la dépense subventionnable) - Equipement informatique et numérique : 7 150 € (50% de la dépense subventionnable) - Acquisition des collections : 1 360 € (40% de la dépense subventionnable)

Le conseil municipal prend acte de l'état des décisions du maire intervenues depuis sa réunion en date du 18 novembre 2025.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire
Brigitte STUBERT

Le maire
Pascale MORIAUD

